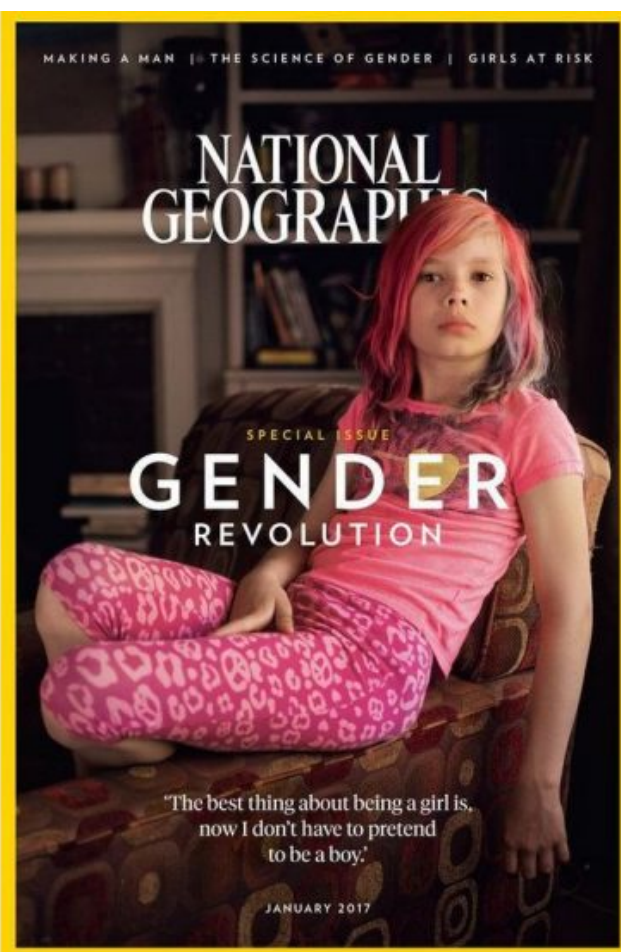
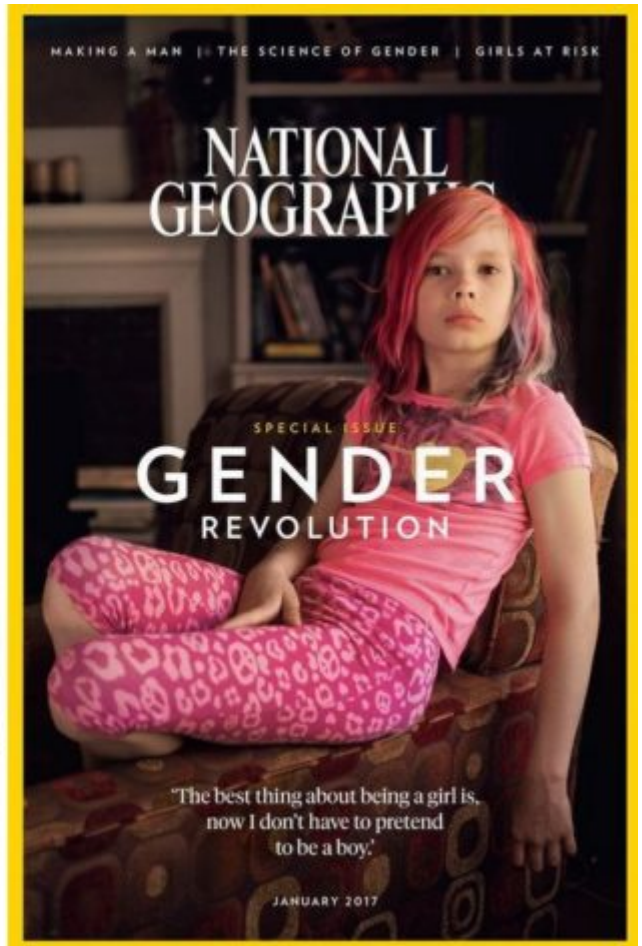


Nouveau prénom, choix vestimentaire, toilettes dédiées : l'EN "accompagne" l'élève transgenre

écrit par François des Groux | 8 octobre 2021





En France, à partir d'un cas ou d'un drame, on a pris l'habitude de légiférer, réglementer, interdire et punir l'ensemble de la population.

Par exemple, face à la mort en 2012 de 11 alpinistes, le gouvernement via le préfet de Haute-Savoie envisagea [d'interdire l'accès au Mont-Blanc](#)... alors que des milliers de gens le gravissent chaque année sans problème.

C'est le fameux principe de précaution pour atteindre 0 mort en montagne, 0 mort sur la route (toujours plus de radars) ou 0 mort du Covid (on confine et vaccine tout le monde x fois pour une maladie tuant moins de 0,2 pour cent de la population)

Idem pour les minorités "agissantes" : la majorité doit se plier à leurs caprices ou aux délires "progressistes" venus directement des Etats-Unis.

Par exemple, en France, on estime le nombre de transgenres à 15 000 (soit 0,022% de la population française) et, logiquement, les élèves transgenres n'en représentent qu'une toute petite part (mais aucune statistique n'est disponible) et une proportion infinitésimale par rapport aux 13 millions d'enfants scolarisés.

Et bien, malgré tout, cela n'a pas empêché l'Education nationale de pondre en octobre une circulaire à destination de ces quelques enfants/adolescents se questionnant "*sur leur identité de genre*".

Au point d'autoriser et de faire respecter :

- l'utilisation d'un pronom (il/elle/iel-le) correspondant au genre de l'élève
- le choix d'un nouveau prénom choisi par l'élève (Hugo au lieu de Léa et vice-versa... sauf pour les examens)
- le choix de vêtements et d'apparence selon son "identité de genre" (une jupe pour un garçon transgenre...)
- l'usage des toilettes mixtes en fonction de cette identité ("Léa" – Hugo pour le code civil et les examens – pourra utiliser les toilettes des filles)
- la mise à disposition d'espaces d'intimité dédiés (toilettes, vestiaires, dortoirs) y compris pour les *déplacements, sorties et voyages scolaires*

Et bien sûr, il faudra dépenser des millions, sensibiliser et former les personnels de l'Education nationale tout en surveillant les risques de harcèlement...

Sans sous-estimer la souffrance et les difficultés de ces élèves très minoritaires, l'Etat ne devrait-il pas s'occuper avant tout de la protection de TOUS, partout et sans distinction de "genre" ?

Nous souhaitons donc bonne chance à la poignée d'élèves transgenres, à leurs professeurs et aux chefs d'établissement, pour faire respecter cette circulaire,

notamment dans les zones prioritaires islamisées où l'on ne manquera pas de faire fuir les "intrus" et d'exiger le respect de l'expression d'une certaine identité... religieuse (voile, non-mixité, halal, heure de prière, fêtes, charia etc.)

L'Éducation nationale publie un texte pour accompagner les élèves transgenres à l'école



Marche des fiertés à Paris, en juin 2021, pour demander notamment la liberté de changement d'état civil pour les personnes transgenres. © AFP / Estelle Ruiz / Hans Lucas

Le suicide de Fouad, 17 ans, en décembre à Lille, a tragiquement rappelé la souffrance psychique des jeunes transgenres en milieu scolaire et interrogé le rôle de l'institution dans leur accompagnement.

Le ministère de l'Éducation nationale a publié jeudi une [...] [circulaire](#) "pour une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire"...

Selon ce texte, *“la transidentité est un fait qui concerne l’institution scolaire. Celle-ci est en effet confrontée, à l’instar de leur famille, à des situations d’enfants – parfois dès l’école primaire – ou d’adolescents qui se questionnent sur leur identité de genre”*.

Cette circulaire vise donc à **donner des lignes directrices aux personnels d’établissements [...]**

Changement de pronom

Ces situations se manifestent souvent *“par un ensemble d’actes visant à affirmer socialement leur identité de genre vécue”*, décrit la circulaire.

Il s’agit par exemple de la demande d’utiliser des pronoms correspondant à leur genre [...]

Le choix du prénom

L’élève peut aussi demander à être désigné par un nouveau prénom [...]

L’établissement doit modifier le prénom dans tous les documents qui relèvent de l’organisation interne (listes d’appel, carte de cantine, carte de bibliothèque, etc.), ainsi que dans les espaces numériques (ENT, etc.).

En revanche, c’est bien le prénom inscrit à l’état civil qui doit être pris en compte dans les systèmes de suivi de notation des élèves dans le contrôle continu pour l’obtention de certains diplômes [...]

Les tenues vestimentaires

La circulaire en appelle au respect des choix d’habillement et d’apparence des élèves qui constituent *“un aspect important de la reconnaissance de l’identité de genre de ces jeunes”*.

C'est pourquoi, les personnels doivent veiller à ce que cette expression de genre *"ne soit pas remise en cause ou moquée, notamment de la part des autres élèves et des personnels"* [...]

L'usage des espaces d'intimité

Concernant l'usage des espaces d'intimité (toilettes, vestiaires, dortoirs), le texte liste *"plusieurs options"* pouvant être envisagées *"à la demande des intéressés et selon la disponibilité des lieux"*.

L'établissement peut ainsi, quand il n'y a pas de toilettes mixtes, *"autoriser l'élève à utiliser les toilettes et vestiaires conformes à son identité de genre"* ou bien *"des toilettes individuelles et des espaces privés dans les vestiaires"*.

Dans un internat, il *"peut autoriser l'élève à occuper une chambre dans une partie de l'internat conforme à son identité de genre"*. Pour les vestiaires et douches collectives, il peut *"convenir avec l'élève de la mise en place d'horaires aménagés"* pour leur utilisation.

Ces choix doivent aussi, *"dans la mesure du possible, s'appliquer lors des déplacements, sorties et voyages scolaires"*, est-il précisé.

Surveiller les risques de harcèlement

Dans ces espaces d'intimité, les jeunes transgenres *"[...] sont également fréquemment victimes de propos et de violences transphobes émanant d'élèves comme d'adultes"*.

Un accompagnement adapté nécessite donc, selon la circulaire, *une sensibilisation et une formation des personnels [...]*

<https://www.franceinter.fr/societe/l-education-nationale-publie-un-texte-pour-accompagner-les-eleves-transgenres-a-l-ecole>